

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LES CLEFS (HAUTE-SAVOIE)**

SEANCE DU JEUDI 7 DECEMBRE 2023

Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le 15/12/23
D : 074-21740795-20231207-2023_051_DE-DE

L'an deux mil vingt-trois, le **jeudi 7 décembre**, le Conseil Municipal de la Commune de Les Clefs, dûment convoqué le 1^{er} décembre 2023, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, à **21h20**, en mairie, sous la présidence de M. Sébastien BRIAND, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de conseillers municipaux présents : 12

Nombre de votants : 12 + 1 POUVOIR

Présents (12) : Mesdames BULEUX Nathalie ; HARZO Marie ; CORRADINI Roselyne ; CORBINEAU Elodie ; MEILLIER Claire ; POYET-MOREUL Evelyne ;
Messieurs Sébastien BRIAND ; PERRISSIN-FABERT Frédéric ; BASTARD-ROSSET Benoît ; BIBOLLET Maxime ; LAMBERSENS Dominique ; ALBANEL Xavier

Excusée (1) : Mme ALEXANDRE MEYZIE Florence donne pouvoir à Mme Claire MEILLIER

Absent (1) : M. Pierre CREDOZ

Secrétaire de séance : Mme BULEUX Nathalie

DELIBERATION N° 2023/51	Liquidation et mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent
------------------------------------	---

M. le Maire rappelle au conseil les dispositions extraites de l'article L1612-1 du Code Général des collectivités territoriales, modifiées par la loi du 29/12/2012 : "dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, jusqu'à l'adoption de ce budget, et sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette".

Monsieur le Maire rappelle les montants des crédits ouverts sur le budget principal de l'exercice précédent votés par le Conseil Municipal du 5 avril 2023, délibération n° 2023-018 :

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles (ex : études de projet économiste)

Crédits ouverts : 25 605,20 € soit 25 % = 6 401,30 €

Chapitre 204 – Subventions d'équipements versées (ex : participation électricité)

Crédits ouverts : 62 581,44 € soit 25 % = 15 645,36 €

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles (ex : travaux routes, bâtiments, achat de véhicule, mobilier)

Crédits ouverts : 250 436,59 € soit 25 % = 62 609,15 €

Chapitre 23 – immobilisations en cours (compte provisionnement future mairie, crèche)

Crédits ouverts : 382 800,00 € soit 25 % = 95 700,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents dont 1 pouvoir, de mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts de l'exercice précédent selon les montants énoncés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré aux Clefs, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Sébastien BRIAND



La secrétaire de séance,
Nathalie BULEUX

Buleux